



ETTENDORF 'INFOS

Lettre d'informations du village d'ETTENDORF
N° 31 – Mai 2018



© M. Baldini

Bonjour à toutes et à tous,

Ce numéro 31 d'Ettendorf'Infos marque les 10 ans de votre bulletin. C'est, en effet, en mai 2008 que les habitants de la Commune ont découvert dans leur boîte aux lettres la première mouture d'une lettre d'informations du village d'Ettendorf. Tout d'abord publié en noir et blanc et intitulé « Commune'Infos », ce premier bulletin communal, est né sous l'impulsion de Bernard Weiss qui en assura efficacement la rédaction et la réalisation jusqu'en mai 2016.

Ce numéro 31 est celui du printemps et du renouveau de nos paysages. Vous y retrouverez toutes les rubriques habituelles:

les évènements des derniers mois, les principales décisions du Conseil Municipal, la présentation du budget de la Commune pour l'année 2018, un rappel sur les règles de tri des ordures ménagères. Nous poursuivons également notre feuilleton, à partir de la Kriegschronik de la première guerre mondiale de Madeleine Criqui, cette chronique se terminera dans le numéro de janvier 2019. Nous vous souhaitons une bonne lecture et un bon été à toutes et à tous.

LE MOT DU MAIRE

Chères Concitoyennes et Chers Concitoyens,

Au mois de juin, vous pourrez découvrir notre Centre Socioculturel totalement rénové et modernisé. Ces importants travaux ont été réalisés avec l'aide financière de l'Etat, de la Région, du Département et des subventions parlementaires. Suivront les travaux d'aménagement et de sécurisation de la voirie, la rénovation du centre village et l'extension du cimetière.

Avec l'arrivée des beaux jours, je vous remercie pour l'attention que vous porterez à l'embellissement de notre village et vous souhaite de profiter pleinement des belles journées ensoleillées et de ses moments de convivialité.

Bien cordialement,

Patrice Weiss, Maire

LES ÉVÈNEMENTS DES DERNIERS MOIS

Les élèves à l'école du tri



Malgré le temps pluvieux et une température hivernale, 18 élèves de CM de la classe de Mme Frossard, armés de bonne volonté, se sont retrouvés le jeudi 22 mars pour participer au nettoyage des déchets sur le parking du centre socioculturel. Cette action citoyenne a été coordonnée dans le cadre d'un travail pédagogique organisé conjointement entre l'école et la municipalité avec le soutien logistique de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn qui a fourni les gants et les sacs de ramassage.

Dans le cadre du programme de géographie, les élèves avaient étudié la gestion et le recyclage des déchets en France. Ils ont ensuite, en préparation de la journée de nettoyage, élaboré une grille d'inventaire des déchets qu'ils allaient trouver, préparé des questions à poser aux adjoints et une équipe a été choisie pour prendre des photos.

Les élus de la Commune, encadrant les opérations, ont été impressionnés par le grand intérêt, l'implication et l'efficacité des élèves. Les déchets ont été ramassés et triés. De retour dans leur classe, les élèves

ont été récompensés par un goûter offert par la Commune. Ils ont encore posé des questions montrant leur intérêt pour cette animation. Il est certain qu'ils montreront l'exemple à leurs proches en matière de tri des déchets en attendant d'appliquer eux-mêmes ces règles, dans leur future vie de citoyens responsables. Un exemple à suivre...

Ateliers de confection de produits cosmétiques et d'entretien : Bio et fait-maison.

Les samedis après-midi des 14 et 21 avril, Claire, Sophie et Daniel, animateurs jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, ont encadré les 2 ateliers. Jeunes et adultes étaient invités à concevoir des produits d'entretien et des produits cosmétiques : du fait-maison à base d'éléments naturels.

Pourquoi fabriquer ses produits soi-même ? C'est bon pour la planète et sa santé, c'est facile et c'est très économique. Claire, conceptrice de ces ateliers, a donc pleinement répondu au thème porteur général de l'Animation Jeunesse de la Communauté de Communes: l'environnement.

Un large public, dont plusieurs mamans venues avec leurs enfants, a pu fabriquer, expérimenter et échanger dans un esprit très convivial sur ces nouvelles pratiques. Au terme de ces après-midi, le panier de chacun était garni d'un nouveau produit pour les sols, pour les vitres, lessive, multi-usage ou pour des soins corporels, shampoings, déodorants...etc.

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Au cours des derniers mois, le conseil municipal a pris de nombreuses décisions, dont les plus importantes sont rappelées ci-dessous.

Toutes les délibérations sont consultables sur le site internet de la commune :

<http://ettendorf.payszorn.com>>>> Rubrique : Conseil Municipal >> Délibérations

•24 Janvier 2018

- Approbation du Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest pour la période 2018-2021 dont les éléments essentiels sont les suivants :
 - Les enjeux prioritaires du territoire d'action Ouest ;
 - Les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
 - Les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn par ajout des compétences "Élaboration d'un schéma de liaisons douces / voies vertes entre des communes du territoire et réalisation des opérations d'investissement hors agglomérations" et "Dispositifs locaux de prévention de la délinquance".
- Réalisation auprès du Crédit Mutuel d'un prêt relais de 500.000 € sur 2 ans au taux fixe de 0,45 % en attendant le versement des subventions de divers organismes et du Fonds de Compensation de la TVA.
- Travaux Centre Socioculturel : signature d'un contrat de prestation ponctuelle avec la SNCF pour la sécurité des travaux pour un montant de 3.216 € HT.
- Archives municipales : Signature d'une convention avec le Centre de Gestion 67 pour la bonne conservation des archives obligatoires.

•8 février 2018

- Travaux Centre Socioculturel :
 - Retrait de marché de l'entreprise attributaire du lot n° 5 "ITE Peintures extérieures".
 - Nouvelle consultation d'entreprises pour le lot n° 5 "ITE Peintures extérieures".
 - Lot n° 6 "Menuiserie extérieure alu – Serrurerie – Métallerie" : Avenant n° 1 pour un montant de 594 € HT (fourniture et pose d'une nouvelle porte basculante, déduction faite de la dépose prévue).
- Autorisation donnée au Maire pour engager des discussions avec la commune de Ringeldorf pour éventuellement créer une commune nouvelle.

•8 mars 2018

•Travaux Centre Socioculturel :

- Attribution du lot n° 5 "ITE Peintures extérieures" à l'entreprise MAYART d'Illkirch pour un montant de 14.353,78 € HT.
- Lot n° 1 "Démolition – Gros-œuvre" : Avenant n° 1 pour un montant de 812,26 € (selon tableau des plus et des moins).
- Lot n° 3 "Charpente-bois" : Avenant n° 1 pour un montant de 3.230 € HT (réfection partielle du plancher de l'appartement suite présence d'un champignon)
- Lot n° 6 "Menuiserie extérieure alu – Serrurerie – Métallerie" : Avenant n° 2 pour un montant de 1.468 € HT (remplacement d'une fenêtre dont le cadre s'est désintégré).

•École : Remise en état des bureaux du 1^{er} étage (peinture murs et plafond et réfection sol) par l'entreprise Halbwachs pour un montant de 3.095,94 € HT.

•Appartement de la Gare : Remise en état du sol de la cuisine (peinture murs et plafond et réfection sol) par l'entreprise Halbwachs pour un montant de 1.580 € HT.

•Adoption des comptes administratifs de la Commune et du Service annexe de l'Assainissement avec des excédents de clôture de 74.744,72 € (CA Commune) et 142.675,87 € (CA Assainissement)

•Suite au transfert de la compétence Assainissement au SDEA, une partie de l'excédent (82.834,09 €) sera viré au SDEA.

•Décision d'amortir les participations PLUI et GEMAPI versées à la Communauté de communes du Pays de la Zorn sur une durée de 15 ans.

•Décision d'adhérer à la création d'un SIVU pour la construction d'un groupe scolaire intercommunale. Les représentants de la commune seront : le Maire Patrice WEISS, Marcel KLEIN et Bruno MEYER.

•Acceptation d'une participation de la Fabrique de l'Église aux travaux de tubage de la cheminée de l'église (1.200 €) et de la Caisse de Crédit Mutuel Hanau Val de Moder pour la Fête de Noël des Aînés (1.000 €).

•9 avril 2018

•Maintien des taux des 3 taxes locales au taux de 2017 :

Taxe d'habitation (TH) :	15,62 %
Taxe foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) :	13,46 %
Taxe foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB) :	54,74 %

•Adoption du budget Primitif 2018 du budget principal de la commune (voir tableau ci-dessous).

•Travaux Centre Socioculturel :

-Nouvelle demande de subvention auprès du Conseil régional Grand'Est.

-Réalisation par Électricité Réseaux Strasbourg d'un nouveau branchement pour un montant de 6.253,06 € HT.

-Lot n° 8 "Menuiserie intérieure bois" : Avenant n° 1 pour un montant de 4.768 € HT (réfection partielle du plancher de la salle le long de la voie ferrée abimé par l'humidité).

COMMUNE D'ETTENDORF

COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2017
BUDGET PRIMITIF (BP) 2018

BUDGET PRINCIPAL

RECETTES			DEPENSES		
Type	CA2017	BP2018	Type	CA2017	BP2018
Fonctionnement					
Impôts locaux	290 360	291 580	Frais généraux	95 846	104 150
Dotations Etat /subventions	161 140	142 110	Frais de personnel	85 299	86 150
Autres	27 927	19 290	Charges financières	23 616	26 000
Excédent Assainissement	5 020	142 670	Autres (élus, SDIS, subv., etc...)	60 410	83 078
<i>Excédent reporté 2016</i>	183 932	74 740	Amortissements	33 572	34 250
			Versement SDEA		84 400
			Atténuation produits (FNGIR, FPIC)	57 818	57 867
			<i>Virement à Investissement</i>		194 495
TOTAL	668 379	670 390	TOTAL	356 561	670 390
			Excédent fonctionnement	+311 818	
Investissement					
Subventions et autres	20 140	330 330	Voirie	5 831	128 500
Récup. TVA et autres	54 591	17 100	Ecole + groupe scolaire		18 000
Emprunts et assimilés	50 000	901 050	Eglise, CSC, Mairie, Cimetière	98 896	997 000
Amortissements	33 572	34 250	ComCom (PLUI, GEMAPI)	10 100	10 100
<i>Affectation excédent 2016</i>	121 136	237 070	Autres investissements	58 601	114 141
<i>Virement de fonctionn.</i>		194 495	Remboursement emprunts	90 878	362 850
Restes à réaliser	610 630		Restes à réaliser	764 000	
			<i>Déficit reporté année 2016</i>	98 836	83 704
TOTAL	890 069	1 714 295	TOTAL	1 127 142	1 714 295
Déficit d'investissement	-237 073	SOLDE GLOBAL 2017 : + 74 745			

SERVICE ANNEXE ASSAINISSEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Type	CA2017	Type	CA2017
Exploitation			
Redevance assainissement	77 850,23	Redevance SICTEU (+SNCF)	53 764,47
Amortissement Subventions	53 142,39	Charges d'emprunts	0,00
<i>Excédent reporté année 2016</i>	128 193,42	Autres dépenses	711,78
		Dotation amortissement Travaux	54 877,94
TOTAL	259 186,04	TOTAL	109 354,19
		Excédent Exploitation	+ 149 831,85
Investissement			
Amortissement Travaux	54 877,94	Remboursement emprunts	8 891,53
<i>Affectation excédent 2016</i>	6 952,67	Amortissement Subventions	53 142,39
		<i>Déficit reporté année 2016</i>	6 952,67
TOTAL	61 830,61	TOTAL	68 986,59
Déficit d'investissement	- 7 155,98	SOLDE GLOBAL 2017 : + 142 675,87	

La compétence "Assainissement" ayant été transférée au SDEA à compter du 1^{er} janvier 2018, il n'y a plus de budget primitif élaboré par la commune.

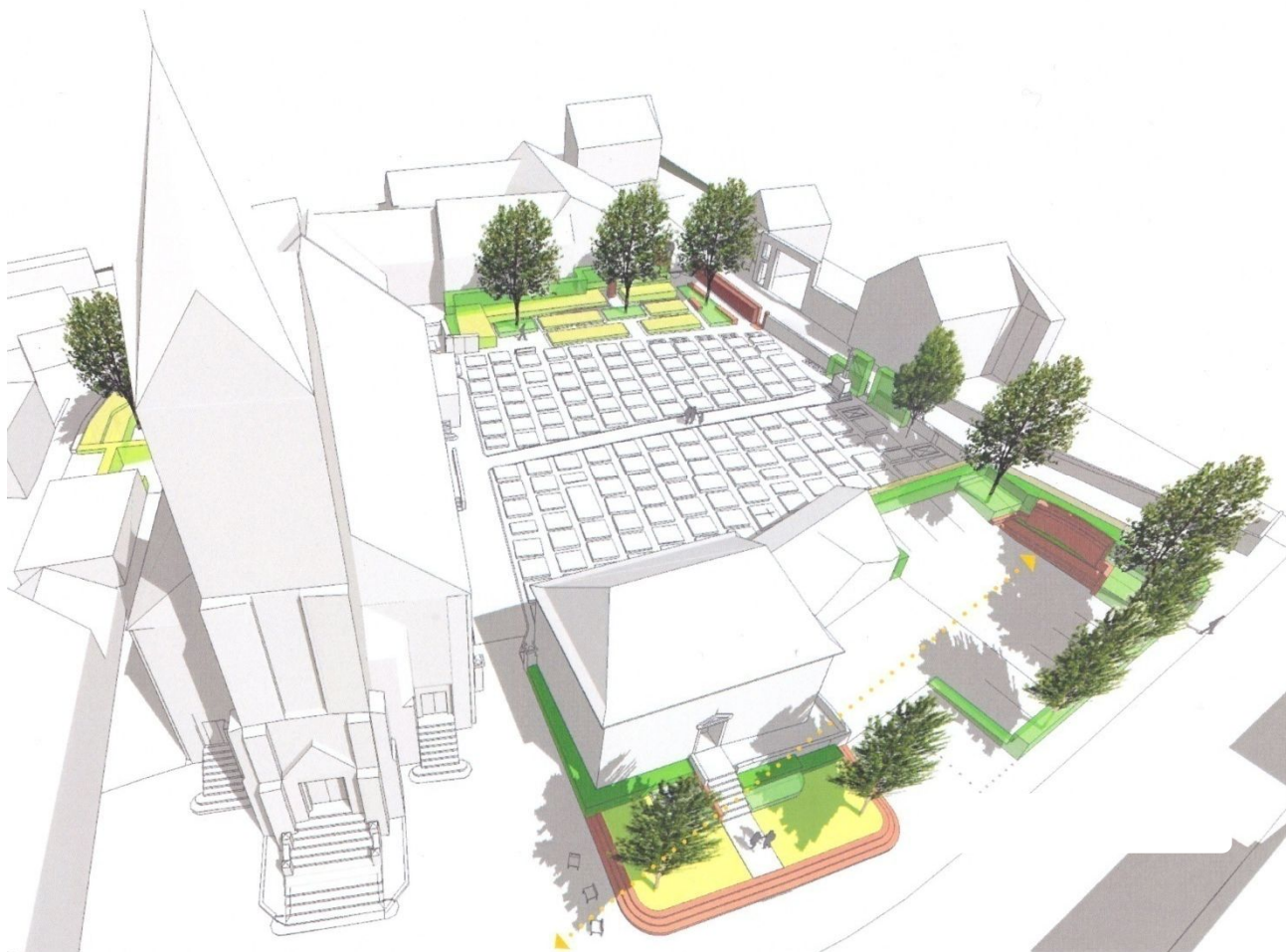
Réhabilitation et extension du Centre Socioculturel

Ouvert au public en 1989 le Centre Socioculturel nécessitait d'importants travaux de rénovation et de mise en conformité avec les normes de sécurité. Les travaux, en voie d'achèvement, ont permis la création d'un espace scénique équipé d'un podium répondant aux dernières normes de sécurité ainsi que la construction d'un local de stockage du matériel (tables, chaises *etc...*). L'ensemble des sanitaires (vestiaires, douches et WC) a été rénové, permettant une parfaite accessibilité aux personnes à mobilité réduite. D'importants travaux de sécurisation ont également été réalisés: amélioration de la qualité de l'air intérieur, mise en conformité incendie, habillages coupe-feu. Les travaux de rénovation énergétique (optimisation du système d'éclairage et de chauffage, isolation thermique et phonique) permettront de réaliser d'importantes économies et d'améliorer le confort des utilisateurs. La réouverture au public est prévue pour le début du mois de juin.



Extension du cimetière et aménagement des abords de l'église et de la mairie

Le déplacement du monument aux morts vers le parking de la mairie a été réalisé, il permettra d'accueillir le public, dès le 13 juillet prochain pour la célébration de la fête nationale, dans de parfaites conditions de sécurité; le site sera, par ailleurs, aménagé pour l'accès des personnes à mobilité réduite.



Les travaux nécessaires à l'extension du cimetière vont se poursuivre. De nouvelles tombes traditionnelles seront créées ainsi qu'un columbarium, un jardin du souvenir, des emplacements pour urnes et tombes cinéraires et un ossuaire.

Un recensement des tombes de l'actuel cimetière et des besoins funéraires des familles sera réalisé au courant du mois de juin

Travaux d'aménagement et de sécurité routière

La « zone 30 » a été mise en place autour des bâtiments de la mairie, de l'église et de l'école. D'autres aménagements pour limiter la vitesse des véhicules ainsi que la création de nouvelles places de stationnement seront réalisés dans les prochains mois.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Vous aimez lire, venez à la bibliothèque



Nous vous proposons la lecture à petits prix :

- **gratuité jusqu'à 18 ans**
- **à partir de 18 ans : 5 €/an**

Jeunes et adultes, vous y trouverez votre bonheur : romans français et allemands, alsatiques, documentaires, bandes dessinées, albums pour les plus petits, revues, CD, DVD ... vous avez le choix.

Nous vous accueillons tous les mercredis et samedis de 14h30 à 16h30.

Comme chaque année, nous achèterons courant juin des livres pour renouveler notre fonds propre. Une boîte à idées ainsi qu'un compte Facebook sont à votre disposition pour nous aider dans nos achats.



Samedi 15 septembre 2018 à 14 h 30

Réservez dès à présent cette date pour venir à la bibliothèque. Toutes les nouveautés vous seront présentées.

Venez passer un moment convivial à la bibliothèque autour d'un café et de gâteaux.

Petit rappel : La bibliothèque pendant les mois de juillet et août ne sera ouverte que **les samedis de 14 h 30 à 16 h 00.**

ALC - BADMINTON

Malgré l'actuelle indisponibilité de la salle polyvalente, les membres du club de badminton continuent à se maintenir en forme grâce aux diverses invitations de rencontres amicales avec d'autres clubs des alentours.

Dès la reprise possible, les créneaux sportifs seront toujours le lundi et le mercredi.

Pensez-y dès à présent pour nous rejoindre à la rentrée.

Pour tout renseignement, tel: 06.88.11.51.59

ORDURES MENAGERES

REDEVANCE INCITATIVE

Ettendorf'Infos vous reprecise les jours et heures de ramassage et les contenus des différents bacs.

•Pour le bac gris (ou noir) de 140L pour la plupart, un ramassage a lieu tous les lundis. Si vous voulez le faire ramasser, il y a lieu de le sortir le dimanche soir.

→**Rappel: le lundi 21 mai 2018 étant férié, le ramassage des bacs gris (ou noirs) est déplacé au samedi 19 mai 2018.**

•RAPPEL: Pour le bac (ancien bac) avec couvercle jaune ou autocollant jaune de collecte sélective, le ramassage est réalisé le vendredi des semaines PAIRES.

Le planning des rattrapages 2018 des jours fériés est disponible sur le site internet de la commune.

En raison de l'heure de ramassage, entre 4h et 11h, il y a lieu de sortir le bac dès le jeudi soir.

RAPPEL : POUR REDUIRE LES ERREURS OU REFUS DE TRI DE CE BAC DE COLLECTIVE SELECTIVE

Les produits **AUTORISES** dans le bac "jaune" (en vrac, pas de sacs fermés) :



- Papiers, journaux, revues (non filmés), cartons,
- Bouteilles et flacons plastiques VIDES avec bouchon, issus de :
 - ❖ La cuisine (eau et autres boissons, huile, vinaigre, ketchup, etc...)
 - ❖ La salle de bain (shampooing, gel douche, produits d'hygiène et d'entretien, etc...)
 - ❖ La buanderie (adoucissant, lessive, etc...)
- Boîtes métalliques VIDES (boissons, conserves, aérosols, etc...)

Les produits **INTERDITS** dans le bac "jaune" :



- **Barquettes en plastiques** (plats cuisinés, beurre, glace, fruits, gâteau et viennoiserie, etc...)
- Films d'**emballage plastique** ou aluminium, polystyrène
- **Sacs et sachets plastiques**
- Barquettes en polystyrène
- Pots de yaourt
- Produits alimentaires
- Papiers et cartons souillés
- Papier sulfurisé
- Chaussures et vêtements
- Verre
- Petit électroménager
- Pots de fleurs

→ En cas de doute, jetez vos déchets dans le bac (gris ou noir) "des Ordures Ménagères", car les déchets mal triés coûtent cher à la collectivité (environ 200 €/tonne de majoration).



Collecte exceptionnelle des DECHETS DANGEREUX
et des PNEUS propres (exempts de terre) sans jantes
réservée aux particuliers,



le **samedi 26 mai 2018**
sur la déchetterie professionnelle de la **société EDIB**
de 8h à 12h et 13h30 à 17h
Z.A. Quai du Canal à HOCHFELDEN (à proximité de BÉTON FEHR).

Présentation obligatoire du badge d'accès en déchetterie.

Quels déchets sont réceptionnés ?

- | | |
|--|--|
| ✓ Pneus véhicules légers uniquement | ✓ Peintures, solvants, vernis (dans la limite de 50 L) |
| ✓ Pneus vélos | ✓ Déchets chlorés (trichloréthylène,...) |
| ✓ Pneus des remorques véhicules légers | ✓ Déchets phytosanitaires (pesticides, engrais,...) |
| ✓ Pneus motos | ✓ Liquides acides (produits corrosifs,...) |
| | ✓ Liquides basiques (eau de javel, décapants,...) |
| | ✓ Néons et lampes |

Sont exclus du dispositif :

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| # Pneus agricoles, motoculteurs | # Pneus de véhicules lourds |
| # Pneus avec jantes | # Pneus sales (avec de la terre) |



CESSEZ LES FEUX !

RAPPEL: Dans les communes ayant accès à une déchetterie, les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

L'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

Plus d'informations sur le site officiel :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31858>

INFORMATIONS DIVERSES

NOUVEAUX ARRIVANTS ET LISTE ELECTORALE

La Commune souhaite la bienvenue à tous ceux qui viennent de s'y installer. Elle leur rappelle que les inscriptions en mairie et sur la liste électorale ne sont pas automatiques.

Un document, spécialement conçu pour vous, vous attend sur le site internet de la commune. Il contient de nombreuses informations utiles dans votre vie quotidienne.

<http://ettendorf.payszorn.com> >> rubrique : Publications > Bienvenue à Ettendorf

RAPPEL DES REGLES A RESPECTER EN CAS DE TRAVAUX

Rappel de quelques règles simples à respecter qui éviteront des demandes de régularisation, voire de remise en d'état d'origine :

- En raison de la présence sur le territoire de la commune de monuments inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques, il y a **obligation** de déposer une "**Déclaration Préalable**" en mairie pour tous les travaux de **ravalement et de mise en peinture des façades, de changement de toiture ou de tuiles, de construction de murs et de clôtures, de pose de velux, d'une piscine non couverte de 10 à 100 m² ou d'un abri de jardin (même dans les champs), etc...** La mairie la transmettra au service instructeur de la DDT et à l'Architecte des Bâtiments de France pour validation.

- La **pose d'un échafaudage** sur la voie publique (trottoir, rue) nécessite une **permission de voirie** qui est à demander en mairie avant toute pose.

- Les travaux plus importants ou pour des surfaces supérieures exigent le dépôt d'une demande de **Permis de Construire**.

- Les demandes d'urbanisme sont à déposer en nombre d'exemplaires suffisants (de 2 à 5 selon le dossier). Se renseigner en mairie, avant le dépôt de la demande, sur le nombre d'exemplaires à fournir.

INCIVILITES ENCORE ET TOUJOURS !!! CA SUFFIT !

RAPPEL : Les déchèteries de Bossendorf et de Mutzenhouse sont à votre disposition pour un très grand nombre de déchets. Dans votre redevance d'ordures ménagères, 16 passages en déchèterie (2 m³ maximum par passage) sont compris. Au-delà, un forfait de 5 € par passage supplémentaire sera appliqué.

Heureusement, beaucoup d'habitants font d'énormes efforts pour sauvegarder notre patrimoine commun.

Autre incivilité récurrente : le stationnement gênant.

De nombreux véhicules stationnent régulièrement sur les trottoirs, gênant la circulation des piétons et les obligeant, dans certains cas, à circuler sur la chaussée.

RAPPEL: L'article R417-10 du code de la route précise que :

« I.- Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

II.- Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule :

1° Sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons....

IV.- Tout arrêt ou stationnement gênant prévu par le présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

V.- Lorsque le conducteur ou le propriétaire du véhicule est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement gênant, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L325-1 à L325-3. »

La préfecture de la Région Grand Est et l'Agence Régionale de Santé GRAND EST communiquent:

Dans le cadre du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue dans le département du Bas-Rhin, l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018 autorise les agents chargés de la lutte contre les moustiques à pénétrer dans les propriétés publiques et privées pour procéder aux opérations prévues dans la loi n° 64-1246 du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques.

Toutes les informations utiles concernant ce plan sont disponibles en Mairie.

Nouvelles dispositions pour la délivrance des titres réglementaires

Les demandes de carte d'identité sont à déposer uniquement dans les mairies équipées de bornes biométriques, les plus proches sont: Ingwiller, Brumath, Saverne et Haguenau.

Rappel: Depuis le début de l'année 2017, l'Etat modernise les démarches liées aux titres réglementaires (cartes d'identité, passeports, permis de conduire et certificats d'immatriculation). Les usagers peuvent maintenant effectuer certaines démarches en ligne. Par exemple, pour signaler un changement d'adresse, une cession de véhicule ou demander un certificat d'immatriculation, il faut se rendre sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin : www.bas-rhin.gouv.fr

Plus d'informations sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés: ants.gouv.fr et sur www.interieur.gouv.fr

Retrouvez toutes nos rubriques sur le site de la Commune: <http://ettendorf.payszorn.com>



Célébration de la Fête Nationale

Invitation à toute la population et aux enfants



Le vendredi 13 juillet 2018 à 20 h au monument aux morts.
La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur et de la traditionnelle distribution de knacks aux enfants.

CENTENAIRE DE LA GUERRE 1914 – 1918 : KRIEGSCHRONIK (11)

Ettendorf'Infos continue la publication dans son intégralité, tous les 4 mois, de la "KRIEGSCHRONIK" qui relate les événements historiques de notre village tels que l'auteur, Madeleine CRIQUI, les a vécus. Les noms des personnes, prénoms, noms des villes, des lieux ont été retranscrits exactement comme ils avaient été orthographiés dans le document original.

L'extrait n° 11 concerne **les mois d'avril à juillet de l'année 1918** :

Mercredi 10 avril. Les gens sont informés que ceux qui veulent vendre du bois de vigne au gouvernement en recevront 6 Marks par *Zentner*.

Jeudi 18 avril. Ici, obligation de livrer 13 veaux.

Vendredi 19 avril. Annonce : il est procédé à l'achat de *zwecken* : le *Zentner* est payé 2 Marks.

Samedi 20 avril. Il faut livrer tous les alambics en cuivre encore présents au village. On a le droit de moudre encore 6 ½ kg de céréales par personne au lieu de 8 ½ kg précédemment.

Mardi 23 avril. Aujourd'hui nous avons reçu l'argent des céréales excédentaires que nous avons dû livrer lors du dernier contrôle, mais pour chaque sorte de céréales nous avons seulement reçu la moitié du prix maximum.

Mercredi 8 mai. Il faut livrer les céréales qui nous restent en excédent suite à la diminution de la ration de pain.

Vendredi 10 mai. Venue d'un lieutenant avec 25 soldats et l'inspecteur de la société céréalière pour fouiller toutes les maisons, les granges et les étables (même le clocher n'y a pas échappé), à la recherche de céréales ou de farine cachées. Le soir, ils ont patrouillé dans les champs. Ils ont trouvé environ 14 *Zentner* de céréales et quelques livres de farine.

Jeudi 23 mai. A partir d'aujourd'hui il faut un laissez-passer pour voyager en train toutes destinations confondues. Jusque-là, un laissez-passer était de rigueur uniquement dans le secteur fortifié (par BRUMATH). Maintenant il est de rigueur même si l'on descend à la prochaine gare.

Samedi 1^{er} juin. Recensement du bétail.

Chaque agriculteur doit se présenter personnellement à la mairie. Là, il peut voir le nombre d'ares qu'il cultive et la superficie totale qu'il possède. Il doit alors déclarer combien d'ares il va planter en céréales, pommes de terre, oléagineux, trèfle, prairies, vignes, arbustes etc.

Dimanche 16 juin. Les autorités de la commune font une collecte pour les blessés de guerre dans le cadre des "DonsLudendorff".

Lundi 17 juin. Un contrôleur de pommes de terre parcourt le village. Avis : un ordre est arrivé qui convie chacun à donner ses vieux vêtements encore en bon état.

Mercredi 19 juin. La classe 1900 est mobilisée : départ de SCHERER Anton pour DÖBERITZ, OGE Anton, BERNINGER Alfons, SENGER Josef.

Juillet. A partir de la première semaine de juillet, pendant 6 semaines de suite, arrive chaque semaine une annonce de décès au village. La première est celle de Viktor JUNG, la seconde celle de Jean JUNG tombé en France, la troisième celle d'Anton WITTNER décédé dans un hôpital militaire à SCHÖNAU, ensuite GANGLOFF Josef, GRADI Josef et Crisostomus BIGNET, tous tombés en France.

LES ÉVÈNEMENTS PRÉVUS DANS LES PROCHAINS MOIS

2ème ROBIN LEON FEST



Le prochain concert de ROBIN LEON se déroulera le vendredi 8 juin 2018 à 20 heures 30 dans la salle polyvalente d'ETTENDORF.

Après un retour triomphal dans son village natal avec le titre de SOMMERHIT KOENIG 2016, suivi en 2017 de son 1er FEST qui fut un beau succès, ROBIN LEON fera cette année sa troisième grande halte à ETTENDORF.

L'artiste chantera, fera résonner sa trompette et animera la soirée en véritable showman. Comme à son habitude, il enflammera l'auditoire.

Les spectateurs peuvent s'attendre à une soirée pleine d'enthousiasme, de bonne humeur et emplie d'émotion.

Pour faire durer le plaisir, ROBIN LEON a invité en «Spécial Guest» les réputées chanteuses, LIANE et NICOL STUFFER qui se produiront avec lui sur scène.

ROBIN LEON aura le plaisir d'accueillir le public dans une salle entièrement rénovée et réhabilitée.

Par sa présence à ETTENDORF, ROBIN LEON remercie ses fans pour leur soutien indéfectible comme il l'avait fait le 22/12/2017 lors de son concert de Noël à l'église du village.

Ouverture des portes à 19 heures. Placement libre, place assise assurée, petite restauration.

Entrée : 15 euros. Billets : 06 14 58 79 78 - 03 88 07 67 62

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Thélio DIEBOLD, né le 7 février à Strasbourg.

Abygaëlle, Maéva LAROCHE RODRIGUEZ DIAZ, née le 25 février 2018 à Strasbourg.

Julia, Marie-Anne, Sylvie VAN NIEUWENHUYSE, née le 16 avril 2018 à Strasbourg.

DÉCÈS

Mme Marie-Louise FELDEN, née LEIBEL le 05 07 1927, décédée le 14 01 2018

Mr. François, Joseph, André WEIBEL, né le 20 01 1939, décédé le 20 03 2018

GRANDS ANNIVERSAIRES



Mlle Marthe WITTNER a fêté ses 90 ans
le 20 février 2018



Mme Lina GESELL a fêté ses 85 ans
le 14 mars 2018

Le Maire, Patrice Weiss, est allé à la rencontre des jubilaires, accompagné de ses adjoints et du Père Parfait, pour les féliciter de la part de toute la population et leur offrir, au nom de la commune, le traditionnel panier garni.

Les prochains grands anniversaires à souhaiter :

- 98 ans** : Mr Antoine FOURNAISE, le 4 juillet.
- 97 ans** : Mme Marie HESS, née BOLLEY, le 13 juillet.
- 94 ans** : Mr Albert FOURNAISE, le 23 juillet.
- 92 ans** : Mme Marguerite FRITSCH, née GASSER le 20 juillet
- 90 ans** : Mr Antoine FELDEN, né le 11 juin.
- 88 ans** : Mr André WENDLING, né le 31 mai ; Mme Anne-Louise KRIEGER, née FEGER le 2 août.
- 85 ans** : Mme Marie WEIBEL, née FABER le 20 mai ; Mme Georgette HEYD, née KRIEGER, le 7 août ; Mme Marie-Louise WENDLING, née DAULL le 25 août.
- 83 ans** : Mme Yolande GESELL, née HESS le 25 juillet ; Mme Anne-Marie KLEINCLAUSS, née GANTZER le 1^{er} août.
- 82 ans** : Mme Annette GRIM, née KLEINCLAUS le 13 mai ; M. Joseph DIBLING, né le 21 août.
- 81 ans** : M. Jean-Jacques LOUVET, né le 2 août ; Mme Marie-Thérèse BRUCKER, née RISCH le 8 août ; M. Eugène KRIEGER, né le 29 août.
- 80 ans** : M. Joseph VOGT, né le 21 juin ; M. Roger SCHAEZEL, né le 13 août ;
- 75 ans** : M. Yves SAULNIER, né le 13 mai ; M. Antoine DIBLING, né le 12 août ; Mme Marie FUCHS, née HEINRICH le 23 août ; Mme Marie-Madeleine HESS, née MULLER le 31 août.

La rédaction d'Ettendorf'Infos souhaite un heureux anniversaire à tous les jubilaires.

INFOS PRATIQUES

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

Le LUNDI : de 17h30 à 19h30
Le MARDI : de 9h à 11h
Le JEUDI : de 10h à 12h et de 17h30 à 19h30
Le VENDREDI : de 9h à 11h

→ Ces horaires sont à respecter pour un bon fonctionnement des services de la mairie.

Téléphone : 03.88.07.66.90

Fax : 03.88.94.86.74

Site Internet de la commune : <http://ettendorf.payszorn.com>

Adresse E-Mail : mairie.ettendorf@payszorn.com

OU S'ADRESSER POUR OBTENIR :

Extrait ou copie d'acte de naissance : mairie du lieu de naissance. Gratuit.

Extrait ou copie de son acte de mariage ou duplicata du livret de famille : mairie du lieu de mariage. Gratuit.

Copie d'acte de décès : mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt. Gratuit.

Carte d'électeur : mairie du domicile. Gratuit.

Certificat de vie commune : mairie du domicile. Gratuit.

Carte Nationale d'Identité : prendre rendez-vous dans une des mairies équipées de bornes biométriques.

Les plus proches sont: Ingwiller, Brumath, Saverne, Haguenau. **Documents nécessaires:**

2 photos d'identité conforme à la norme ISO/IEC 19794-5

1 copie intégrale de l'acte de naissance

1 justificatif de domicile (facture électricité ou téléphone, par ex.)

L'ancienne carte d'identité

Timbre fiscal de 25 €, si l'ancienne carte ne peut être présentée.

Validité : 15 ans pour les personnes majeures, 10 ans pour les personnes mineures

Passeport : Toutes les mairies équipées de bornes biométriques.

Se présenter en personne avec les documents suivants :

2 photos d'identité conformes à la norme ISO/IEC 19794-5

1 copie intégrale de l'acte de naissance + d'un des parents (pour les mineurs)

1 justificatif de domicile (facture électricité ou téléphone, par ex.)

La Carte Nationale d'Identité

L'ancien passeport, en cas de renouvellement

Timbre fiscal de 86 € pour les personnes majeures, 42 € pour les mineurs de plus de 15 ans

et 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans.

Validité : 10 ans (adultes) et 5 ans (mineurs).

LOCATIONS DES SALLES DU CENTRE SOCIOCULTUREL

Nous vous rappelons que, pour les locations des salles du Centre Socioculturel, il y a lieu de s'adresser à Mr. Joseph KLEINCLAUSS (tel. 06.32.02.53.68) ou à Mme Nadine WENDLING (tel. 03.88.72.50.06).

HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE:

Le MERCREDI et le SAMEDI de 14h30 à 16h30. En juillet et août: les samedis de 14h30 à 16h.

HEURES D'OUVERTURE DES DECHETERIES:

BOSENDORF

Le **MARDI** et le **JEUDI** de 15h à 18h45

Le **SAMEDI** de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

MUTZENHOUSE

Le **LUNDI** et le **MERCREDI** de 15h à 18h45

Le **SAMEDI** de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45

NUMEROS D'URGENCE:

Médecin de garde : **03.88.11.69.00**

Pompiers : **18**

Gendarmerie d'Hochfelden : **03.88.91.50.18** ou **117**

SPA Saverne : **03.88.71.01.71**

SAMU : **15**

Appel d'urgence (toute l'Europe) : **112**

Service social (UTAMS de Saverne) : **03.88.02.80.02**

Ont collaboré à ce numéro d'Ettendorf'Infos : Martine Baldini, Jean Brucker, Marcel Klein, Claude Lagneaux, Corinne Leonhart, Bernard Weiss, Patrice Weiss, les responsables des associations.

Conception, rédaction, mise en page et réalisation: Stéphane Gaillard.

Impression: Chrono Système – 67350 PFAFFENHOFFEN.

Prochaine parution: Septembre 2018.